



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
DES DEUX RIVES

BUREAU COMMUNAUTAIRE

SEANCE DU 22 JUILLET 2024

L'an deux mille vingt quatre, le vingt deux juillet à dix sept heures trente, le Bureau Communautaire légalement convoqué par courrier du seize juillet deux mille vingt quatre, s'est réuni dans les locaux de la Communauté de Communes des Deux Rives, sous la présidence de Monsieur Jean-Michel BAYLET Président de la Communauté de Communes des Deux Rives.

2024BC1-1-2-56

OBJET : ATTRIBUTION D'UN MARCHÉ PUBLIC TECHNIQUES DE L'INFORMATION ET DE LA COMMUNICATION : MARCHÉ DE FOURNITURE DE SERVICES DE TELECOMMUNICATION

Etaient présents :

Messieurs BAYLET Jean Michel, Madame FILLATRE Francine, DELFARIEL Eric, BENOIT Pascal, DOUSSON Bruno, RATO Stéphan, Madame LE CORRE Christiane, DUPUY Jean, Madame MAERTEN Marie Bernard, MERIEL Guy et BOYER Serge.

Absents excusés :

Messieurs. TERRENNE Jean Paul, DELACHOUX Jean-Paul et RENAUD Olivier

Assistait à la réunion :

Mr BRAJOUX Pascal : Directeur Général des Services

Pascal BENOIT a été désigné secrétaire de séance

La présente décision peut faire l'objet d'un recours gracieux et/ou d'un recours contentieux formé par les personnes pour lesquelles l'acte fait grief, dans les deux mois à partir de la notification de cette décision. Le recours doit être introduit auprès du tribunal administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa publication, en vertu de l'article R 421-54 du Code de la justice Administrative.
Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

2, RUE DU GÉNÉRAL VIDALOT 82403 VALENCE D'AGEN CEDEX

Tél. : 05.63.2992.00 – Fax : 05.63.2992.01

Site : <http://www.cc-deuxrives.fr>

Email : info@cc-deuxrives.fr

2024BC1-1-2-56

OBJET : ATTRIBUTION D'UN MARCHÉ PUBLIC TECHNIQUES DE L'INFORMATION ET DE LA COMMUNICATION : MARCHÉ DE FOURNITURE DE SERVICES DE TELECOMMUNICATION

Le Président rappelle que la Communauté de Communes des Deux Rives a lancé une consultation par voie de procédure adaptée ouverte soumise aux dispositions des articles L. 2123-1 et R. 2123-1 1° du Code de la commande publique.

Elle concerne la fourniture et services de télécommunication, dont la date de remise des offres était fixée au 24 mai 2024 à 12h00. Le marché se décompose en quatre lots.

La Commission des Plis s'est tenue le 18 juin 2024 pour le jugement des offres.

LOT 1 : ACCÈS INTERNET FIBRE TRÈS HAUT DEBIT

Une entreprise a déposé une offre, il s'agit de :

Entreprise	Code postal - Ville
CELESTE SASU	77 420 CHAMPS SUR MARNE

Les critères d'analyse des offres sont les suivants conformément au règlement de la consultation :

Critères	Pondération
1-Valeur technique	50 %
2-Prix des prestations	40 %
3-Délai de déploiement	10 %

Au vu du rapport d'analyse des offres, l'offre du candidat CELESTE SASU est économiquement intéressante et présente toutes les garanties nécessaires pour répondre au besoin.

La Commission des plis propose au Bureau Communautaire de retenir le candidat suivant :

Estimation : 2 500,00 € HT		
Classement	Nom ou raison sociale du candidat	Montant H.T. au regard du détail quantitatif estimatif
1	CELESTE SASU	2 550,00 € HT

LOT 2 : FOURNITURE D'UN SYSTÈME TÉLÉPHONIE FIXE

Une entreprise a déposé une offre, il s'agit de :

Entreprise	Code postal - Ville
ADDESK	32 200 GIMONT

Les critères d'analyse des offres sont les suivants conformément au règlement de la consultation :

Critères	Pondération
1-Valeur technique	50 %
2-Prix des prestations	40 %
3-Délai de déploiement	10 %

Au vu du rapport d'analyse des offres, l'offre du candidat ADDESK est économiquement satisfaisante et présente les garanties nécessaires pour répondre au besoin.

La Commission des plis propose au Bureau Communautaire de retenir le candidat suivant :

Estimation : 45 000,00 € HT		
Classement	Nom ou raison sociale du candidat	Montant H.T. au regard du détail quantitatif estimatif
1	ADDESK	43 368,00 € H.T

LOT 3 : ACCÈS INTERNET / TÉLÉPHONIE SITES EXTÉRIEURS

Deux entreprises ont déposé une offre, il s'agit de :

Entreprise	Code postal - Ville
CELESTE SASU	77 420 – CHAMPS SUR MARNE
SFR	75 015 – PARIS

Les critères d'analyse des offres sont les suivants conformément au règlement de la consultation :

Critères	Pondération
1-Valeur technique	50 %
2-Prix des prestations	40 %
3-Délai de déploiement	10 %

Au vu du rapport d'analyse des offres, l'offre du candidat SFR est économiquement la plus intéressante et elle présente toutes les garanties nécessaires pour répondre au besoin.

La Commission des plis propose le classement suivant au Bureau Communautaire :

Estimation : 12 500,00 € HT		
Classement	Nom ou raison sociale du candidat	Montant H.T. au regard du détail quantitatif estimatif
1	SFR	7 032,78 € H.T
2	CELESTE SASU	8 920,98 € H.T

LOT 4 : FLOTTE DE TÉLÉPHONIE MOBILE

2 entreprises ont déposé une offre, il s'agit de :

Entreprise	Code postal - Ville
CELESTE SASU	77 420 – CHAMPS SUR MARNE
SFR	75 015 – PARIS

Les critères d'analyse des offres sont les suivants conformément au règlement de la consultation :

Critères	Pondération
1-Valeur technique	50 %
2-Prix des prestations	40 %
3-Délai de déploiement	10 %

Au vu du rapport d'analyse des offres, l'offre du candidat CELESTE SASU est économiquement la plus intéressante et elle présente toutes les garanties nécessaires pour répondre au besoin.

La Commission des plis propose le classement suivant au Bureau Communautaire :

Estimation : 30 000,00 € HT		
Classement	Nom ou raison sociale du candidat	Montant H.T. au regard du détail quantitatif estimatif
1	CELESTE SASU	22 002,00 € H.T
2	SFR	29 208,60 € H.T

En conséquence, Le Président propose donc :

- **d'attribuer le lot 1** au candidat CELESTE SASU pour le montant de 2 550,00 € H.T indiqué dans le bordereau des prix unitaires ;
- **d'attribuer le lot 2** au candidat ADDESK pour le montant de 43 368,00 € H.T indiqué dans le bordereau des prix unitaires ;
- **d'attribuer le lot 3** au candidat SFR pour le montant de 7 032,78 € H.T indiqué dans le bordereau des prix unitaires ;
- **d'attribuer le lot 4** au candidat CELESTE SASU pour le montant de 22 002,00 € H.T indiqué dans le bordereau des prix unitaires ;
- de l'autoriser, ou son représentant légal, à signer les marchés correspondants et toute pièce y afférente.

LE BUREAU COMMUNAUTAIRE

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

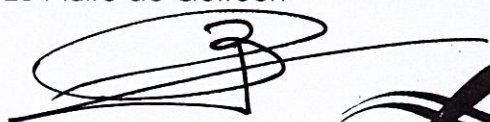
DÉCIDE

- **d'attribuer le lot 1** au candidat CELESTE SASU pour le montant de 2 550,00 € H.T indiqué dans le bordereau des prix unitaires ;
 - **d'attribuer le lot 2** au candidat ADDESK pour le montant de 43 368,00 € H.T indiqué dans le bordereau des prix unitaires ;
 - **d'attribuer le lot 3** au candidat SFR pour le montant de 7 032,78 € H.T indiqué dans le bordereau des prix unitaires ;
 - **d'attribuer le lot 4** au candidat CELESTE SASU pour le montant de 22 002,00 € H.T indiqué dans le bordereau des prix unitaires ;
- de l'autoriser, ou son représentant légal, à signer les marchés correspondants et toute pièce y afférente.

Fait à Valence d'Agen, le 22 juillet 2024
Au registre sont les signatures

Pour extrait conforme
A Valence d'Agen, le 23 juillet 2024

Le secrétaire de séance désigné
Le Maire de Golfech



Pascal BENOIT

Le Président de la Communauté de
Communes des Deux Rives



Jean Michel BAYLET

Certifié exécutoire

Reçu en Préfecture le 29 JUIL. 2024

Affiché sur le panneau des annonces légales le 29 JUIL. 2024

AR Préfecture

ATTRIBUTION D'UN MARCHÉ PUBLIC TECHNIQUES DE L'INFORMATION ET DE LA COMMUNICATION : MARCHÉ DE FOURNITURE DE SERVICES DE TELECOMMUNICATION

Identifiant unique de l'acte :	082-248200016-20240722-2024BC1_1_2_56-DE
Numéro d'acte :	2024BC1_1_2_56
Date de décision :	22/07/2024
Nature :	DELIBERATIONS
Code matière :	1-1-2-0-0 (Commande Publique / Marchés publics / marchés en procédure adaptée (hors maîtrise d'oeuvre et conventions de mandat))
Fichier acte :	2024BC1-1-2-56- ATTRIBUTION D'UN MARCHÉ PUBLIC TECHNIQUES DE L'INFORMATION ET DE LA COMMUNICATION - MARCHE DE FOURNITURES DE SERVICES DE TELECOMMUNICATION.pdf
Collectivité émettrice :	cc-des-deux-rives
Acte transmis par :	Delphine LANGLOIS
Date d'envoi de l'acte :	29/07/2024 11:17:13
Date de réception de l'AR :	29/07/2024 11:17:46